

RESOLUTION N°11  
RELATIVE AUX CONDITIONS DE DETENTION EN MARTINIQUE

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Port-au-Prince en Haïti, pour son 32<sup>ème</sup> Congrès, du 6 au 9 décembre 2017,**

Déplore les conditions de détention qui sévissent au sein de la prison de Martinique ;

Dénonce le surpeuplement, la prévalence des suicides, la pauvreté des moyens matériels et l'indigence de la politique de réhabilitation notamment à destination des plus jeunes ;

Apporte son soutien le plus total aux avocats du barreau de Fort-de-France engagés et mobilisés contre cette indigne situation.